

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |  
Séance du 5 mai 2026**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2026-05-05-24 | Présentation du plan de formation de la  
collectivité et de son CCAS pour l'année 2026**

**Rapporteur** Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Nombre de pouvoir : 1

Nombre d'excusés : 2

Convoqué le 30 avr. 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, à 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Madame Sylvie Breham, Madame Chantal Joly, Madame Chantal Lefebvre, Madame Claudine Morel, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Alain Goussault donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

**Etaient excusés sans pouvoir :**

Monsieur Mohammed Karabila, Madame Khadija Berraho.

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L423-3,
- Le décret n° 2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale
- Les Décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
- Le décret n° 2008-830 du 22/08/2008 relatif au livret individuel de formation
- L'avis du Comité social territorial dans sa séance du 02 avril 2026,

**Considérant :**

- L'obligation d'information de l'assemblée délibérante sur le plan de formation au profit des agents fixée par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté de janvier 2017,
- Que ce plan de formation pour l'année civile 2026 permet de répondre aux objectifs définis par les élus et la direction générale,

**Le Conseil d'administration décide :**

- De prendre acte de la présentation du plan de formation 2026 ci-annexé.

**Résultat du vote :**

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,  
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, likely of the secretary of the meeting.

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 06/05/2026

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20260505-2026-05-05-24-DE

Publié ou notifié : **18 MAI 2026**